

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023

Membres en exercice :	19
Présents :	12
Procurations :	6
Votants :	18
Date de convocation :	06/01/2023

Séance du jeudi 12 janvier 2023 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Brigitte LALANNE BAJON donne procuration à Jacques FAUBEC ; Géraldine DUTREY à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE, Philippe SENTEX à Isabelle BRUNEL ; Jean-Marc REGNAUT à Jean-Marc AUTIÉ, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD.

ABSENTE : Alexandra SAGOT.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

1 – Finances : Approbation des projets d'investissement pour 2023 (rapporteur : C. CARAYOL)

- Stade municipal : mise en sécurité du terrain n°3

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'investissement a fait l'objet d'une délibération lors du conseil du 13 décembre dernier, en vue du dépôt du dossier de subvention auprès de la Fédération de Foot et de la DETR pour 2023

- **Place de la mairie –étude sur l'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle la première opération de réhabilitation de la place de la mairie lancée en 2020 qui comprend :

-la rénovation et la mise en accessibilité des sanitaires publics (seuls sanitaires accessibles en permanence sur la commune)

-la requalification d'une partie de la Place de la Mairie (distinction circulation piétonne-stationnement, accès prioritaire piétons / accès parking directement par la rue du vieux pont / aménagement d'une allée piétonne favorisant les interactions sociales avec installation de mobiliers urbains)

Seule la rénovation du bâtiment des sanitaires a reçu un accord de l'architecte des bâtiments de France, mais l'autorisation d'urbanisme concernant la réhabilitation de cette place a obtenu un avis défavorable de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers. **Une étude d'ensemble par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (bureau d'études VRD, paysagiste, étude phytosanitaire,...) a été exigée en préalable à tout réaménagement.**

la dépense pour cette étude est la suivante :

- Mission étude réaménagement	48 000.00 €
- Etude phytosanitaire	1 960.00 €
Total du projet HT.....	49 960.00 €
TVA 20 %	<u>9 992.00 €</u>
Total du projet TTC.....	59 952.00 €

Le plan de financement proposé :

Etat (DETR) : 50% x 49 960.00	24 980.00 €
Région 30%	14 988.00 €
Commune de Pavie :	9 992.00 €
Total du projet HT	49 960.00 €
Commune de Pavie TVA 20 %	<u>9 992.00 €</u>
Total du projet TTC	59 952.00 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

2 – Domaine – Gestion de l'espace public (rapporteur : Jacques FAUBEC):

- Convention avec le Territoire d'Energie du Gers et Orange pour la dissimulation des réseaux rue de la Guérite

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention tripartite avec Orange et le Territoire d'Energie du Gers afin d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue de la Guérite.

Le montant estimatif des travaux de génie civil à la charge de la Commune s'élève à 6 722€ TTC (non subventionné).

Le montant estimatif des travaux de câblage à la charge de la Commune s'élève à 4 697.50€HT diminué d'une subvention d'Orange de 3 851,95€ : soit un reste à charge pour la commune de 845,55€ HT.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3–Personnel communal (rapporteur : Jean-Michel BLAY):

- Modification du tableau des effectifs (poste de médiathécaire)

M. le Maire fait part au conseil municipal du départ pour mutation de la médiathécaire à compter du 1^{er} février 2023 et propose de modifier le grade afférent à ce poste (actuellement : assistant de conservation du patrimoine (catégorie B).

En effet, à l'issue de la phase de recrutement, il s'avère que la candidate retenue est titulaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C).

Le Maire propose donc, afin de permettre l'intégration de cet agent dès le 17 janvier, de modifier le tableau de effectifs comme suit :

Emploi : Médiathécaire – Grade : assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques / adjoints territoriaux du patrimoine

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PAVIE à compter du 15 janvier 2023				
EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo.	FONCTIONS	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général	1	35 H 00	- organisation et direction des services - élaboration et suivi des budgets et dossiers - missions d'études	attachés territoriaux / rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches de gestion administrative et financière - comptabilité - paie	rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - correspondance - urbanisme - accueil ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- affaires générales de secrétariat - ressources humaines - comptabilité...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - état-civil - élections - accueil ...	adjoints administratifs territoriaux
Médiathécaire	1	20 H 00	- organiser et assurer le prêt et l'accueil des publics ; - coordonner et animer une équipe de bénévoles...	assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques / adjoint territorial du patrimoine
Responsable de l'école de musique	1	1 H	- mission d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique
Responsable des services techniques	1	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	agents de maîtrise territoriaux
Agent de maîtrise	1	35 H 00	- organisation du service espaces verts ; - tâches techniques d'exécution sur les espaces naturels - espaces verts	agents de maîtrise territoriaux
Responsable des services techniques	1	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	1	35 H 00	- entretien sur les bâtiments (électricité...)	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	5	35 H 00	- entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts	adjoints techniques territoriaux
Cuisiniers	2	35 H 00	- préparation des repas des écoles, service à la cantine...	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	35 H 00	- nettoyage des classes à l'école primaire ; - préparation réfectoire et surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	18 H 30	- ménage salles communales - surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des locaux de la Maison de la Culture et de la Mairie ; - service et surveillance à la cantine	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	17 H 36	- Surveillance cantine, garderie... - Entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
A.T.S.E.M.	1	24 H 50	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
A.T.S.E.M.	3	35 H 00	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

4 - Questions diverses :

- JMB : Présidence de l'agglomération : démission du Président MERCIER. Une réunion du Conseil communautaire est prévue jeudi prochain pour procéder à l'élection d'un nouveau Président et des vice-Présidents.
- JMA : Ecole maternelle : dans le cadre d'un voyage scolaire prévu en mai (3 jours, 2 nuits), la Directrice sollicite une aide exceptionnelle complémentaire de 1 000€. En effet, il est habituellement alloué 46€ de subvention par enfant pour les voyages scolaires.
- Une participation des parents est prévue à hauteur de 95€ pour chaque enfant. En raison des augmentations du coût des carburants le devis transports est majoré de 1000 €. Il est donc demandé par la Directrice un abondement en plus des 46 € par enfant. Accord pour que la commune abonde la dotation de 500€.

- C. CARAYOL : Coût de l'énergie, mise en place du dispositif Amortisseur tarifaire au niveau national. Au-delà de 180€/Mwh, 50% du surcoût sera financé par l'état.
- Augmentation prévisionnelle des bases d'imposition pour la taxe foncière : +7%
- Personnel communal : arrivée d'un nouvel agent depuis la rentrée de janvier à l'école maternelle. Un recrutement est en cours pour le poste d'adjoint technique. Également à noter, la nomination en tant que stagiaire d'Hélène GARBET à partir de mars 2023.
- E. ZAMPIERI : démarrage prochain des travaux de la Place des Carmes.
- K. BESSÉ : Enquête publique pour les révisions allégées du PLU en cours, jusqu'au 31 janvier. Affichage dans le village.
- I. BRUNEL : possibilité d'inscription de Pavie à « Terre de jeux 2024 »? A voir
- J. FAUBEC : dotation communale pour mise à disposition de composteurs individuels. Profiter du budget anciennement alloué à la distribution des sacs plastiques (environ 3 000€). Démarrer avec les habitants du lotissement Belvédère.
- Venue du ministre de la Santé à AUCH début janvier. Une des hypothèses est la reconstruction de l'hôpital à Pavie. Pas d'information plus précise à ce stade. Pour le Maire, cette hypothèse devra être accompagné de la déviation pour permettre un accès rapide à la route de Toulouse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45